

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 mars 2016

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Membres présents : BAUER Caroline, CHOQUET Brigitte, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, JOST Nicolas, KLEIN Sylvie, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre,

Membre excusé : WENGER Alexandre

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 8 mars 2016
2. Compte de gestion 2015
3. Subventions 2016
4. Budget primitif 2016
5. GAS – retraités
6. Vote des taux 2016
7. Divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1: Approbation du procès-verbal du 8 mars 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du compte de gestion 2015 - Budget général

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur sont conformes et n'appellent pas d'observations.

Délibération adoptée à l'unanimité

Point 3: Subventions 2016

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant des subventions 2016 comme suit :

Bénéficiaires	Subventions
Association des Maires communes forestières	120,00 €
Ecole primaire (classe musicale à la Hoube solde)	950,00 €
Ecole maternelle	220,00 €
Voyage scolaire des élèves du collège à BERLIN	280,00 €
Voyage scolaire des élèves du collège à CARROZ	500,00 €
SDIS 67	35.000,00 €
Syndicat Ripshubel	20.000,00 €
Contributions pluviales	21.000,00 €
Office de Tourisme	1.800,00 €
TOTAL	81.370,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Point 4 : Budget primitif 2016

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et discuté le budget primitif de l'exercice 2016, chapitre par chapitre, et avoir consigné le résultat des votes dans la colonne prévue à cet effet :

1°) Arrête le budget primitif pour 2016 en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Op. exercice	Restes à réaliser	Résultats reportés	Cumul section
Dépenses	858.648,00			858.648,00
Recettes	822.000,00		304.863,00	1.126.863,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	244.848,00		105.152,00	350.000,00
Recettes	350.000,00			350.000,00

L'assemblée délibérante a décidé de voter le présent budget avec reprise des résultats

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, aucune opération d'investissement n'étant individualisée ; l'ordonnateur est autorisé à procéder à des virements d'article à article. Le conseil n'a spécialisé aucun article de subvention
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

2°) Vote en vue d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses un produit de 365 000 € euros au titre des contributions directes;

3°) Il décide en outre pour l'exercice 2016 la reconduction du principe d'automaticité des traitements pour le personnel communal ainsi que de l'indemnité forfaitaire du Maire et des adjoints. Les suppléments accordés au personnel à temps complet seront également accordés au personnel à temps non complet, titulaire ou non.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 5 : Cotisation au groupement d'action sociale pour l'année 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) pour l'ensemble de son personnel par le biais du Groupement d'Action Sociale (G.A.S.) du Bas-Rhin à BARR.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser au G.A.S. du Bas-Rhin la cotisation pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au C.N.A.S. au titre de l'année 2016 ainsi que pour les retraités souhaitant adhérer à la garantie « obsèques ».

Point 6: Taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux des contributions directes comme suit :

- taxe d'habitation	19.90 %
- taxe sur les propriétés bâties	16.96 %
- taxe sur les propriétés non bâties	106.68 %

Point 7 : Divers

- Tous les mardis matins de 8 heure à midi, le marché se tient place de la Mairie. Les commerçants ambulants (du boucher au maraîcher, de la poissonnière au fromager et tous les autres) posent leurs étals sur la place. D'ici le mois d'avril, Celine (asperges et fruits) rejoindra les marchands. Soucieuse de redonner une âme à la commune, la municipalité à instauré voilà bientôt 1 an, le marché hebdomadaire "
- Des conseillers proposent la création d'une aire de jeux pour les enfants. L'expérience vécue par la municipalité il y a quelques années a amené les élus à supprimer les espaces ludiques. Le maire propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion le projet de terrain de jeux